



Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n°7 - Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Florian DOUHERET, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

Absents excusés : Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Catherine DUCROUX, Marielle ENGELDINGER pouvoir donné à Richard CHERMETTE, Sophie DOURS.

Date de convocation : 9 novembre 2023

OBJET : Approbation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public « Déchets » de la CCPA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-39 et L 2224-5,

Considérant qu'il est fait obligation à la Communauté de Communes de présenter un rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public « Déchets » et de le communiquer aux Maires des Communes membres,

Considérant que ce rapport présente le fonctionnement, les missions et les moyens du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public « Déchets » de l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Richard CHERMETTE

